



Actualités statistiques

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Demandeurs d'emploi des catégories A, B et C à fin janvier 2017 Mayenne : une légère diminution sur un an (- 0,1 %)

La Mayenne compte, fin janvier 2017, en données brutes, près de 24 090 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (tableau 1), dont, très précisément, 20 545 (86 %) tenus à des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C).

Sur les 20 545 demandeurs d'emploi, 3 652 ont moins de 25 ans ; 12 370 ont de 25 à 49 ans (60 % de l'effectif total) ; 4 523 ont 50 ans ou plus.

Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C, sur un mois, augmente en Mayenne (+ 0,6 %). Il en est de même dans les Pays de la Loire (+ 0,7 %) et en France métropolitaine (+ 0,9 %). Dans le département, le nombre diminue très légèrement sur un an (- 0,1 %), ce qui est le cas également dans les Pays de la Loire (- 0,1 %), alors que le nombre augmente en France métropolitaine (+ 0,7 %).

Toujours en variation annuelle pour ces trois catégories et pour le département, on constate une diminution des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans (- 6,8 %). Pour cette tranche d'âge, sur un an, le nombre a diminué de 9,7 % pour les femmes et de 3,8 % pour les hommes. Les 25 à 49 ans sont stables : l'évolution est de + 0,5 % pour les femmes, mais de - 0,6 % pour les hommes. C'est pour les 50 ans ou plus que la progression est la plus importante : + 5,8 % pour les femmes et + 6,4 % pour les hommes.

La Mayenne, comme les Pays de la Loire, se caractérise par une part élevée de femmes, ainsi que de jeunes de moins de 25 ans, parmi les demandeurs d'emploi (catégories A, B et C - tableau 2).

Tableau 1 – Demandeurs d'emploi (janvier 2017)

	Mayenne	Variation annuelle		
		Mayenne	Pays de la Loire	France
Catégorie A	11 064	- 5,3 %	- 4,5 %	- 2,5 %
Catégorie B	2 823	- 5,2 %	- 2,4 %	- 0,8 %
Catégorie C	6 658	+ 13,0 %	+ 11,1 %	+ 12,4 %
Sous-ensemble	20 545	- 0,1 %	- 0,1 %	+ 0,7 %
Catégorie D	1 535	+ 21,2 %	+ 14,0 %	+ 25,7 %
Catégorie E	2 009	+ 6,6 %	- 0,9 %	- 0,5 %
Total A, B, C, D et E	24 089	/	/	/

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

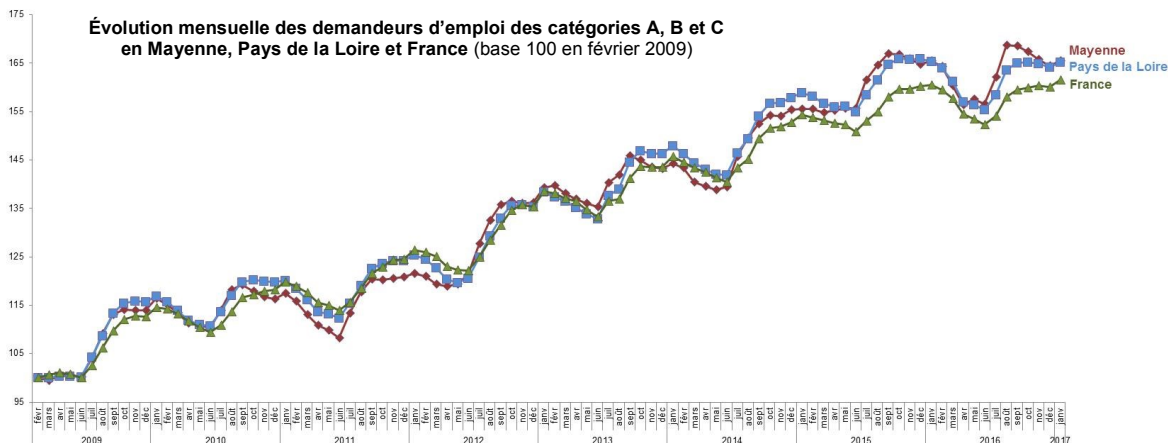
Tableau 2 – Demandeurs d'emploi des catégories A, B et C selon diverses caractéristiques (janvier 2017)

	Mayenne	Pays de la Loire	France
% femmes	52,5 %	53,3 %	50,3 %
% moins de 25 ans	17,8 %	16,2 %	13,9 %
% 50 ans ou plus	22,0 %	23,0 %	24,3 %
% DELD ⁽¹⁾	43,2 %	45,3 %	43,4 %

(1) – Demandeurs d'emploi de longue durée

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois, quel que soit le type d'emploi recherché.
Catégorie B : ceux ayant eu une activité de 78 heures au plus dans le mois.
Catégorie C : ceux ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois.
 Dans ces trois catégories, les demandeurs d'emploi sont tenus à des « actes positifs de recherche d'emploi ».
Catégorie D : demandeurs d'emploi non disponibles immédiatement (stage, formation, maladie...)
Catégorie E : ceux ayant un emploi et en recherchant un autre (notamment les bénéficiaires de contrats aidés).



Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier
et Nathalie Houdayer.



Un fidèle lecteur a adressé un grand et très sincère merci pour le rappel des propos de Michel Wieviorka à propos du concept d'identité nationale (CÉAS-point-com n° 709 du 10 mars 2017). « *Notre identité commune et "actuelle", précise-t-il, c'est d'être citoyens dans la même République, avec chacun son histoire personnelle et familiale, ses racines et sa diversité. Ce qui compte, c'est moins mes racines que ma volonté de vivre et de m'insérer dans la société, dans mon milieu, dans un tissu de relations diverses et variées qui sont toujours source d'enrichissement et de progrès...* »



L'Amav se réjouit de l'abrogation de la loi de 1969

Selon l'Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (Amav), la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a un impact important sur la vie quotidienne des gens du voyage : elle abroge, en effet, une loi du 3 janvier 1969 qui leur imposait de nombreuses contraintes. « *Ainsi prend fin, précise l'Amav, un siècle de discrimination "légale" à l'encontre de l'unique minorité administrative française* ».

Antérieurement, une loi du 16 juillet 1912 faisait des « nomades » une minorité dépourvue de droits civiques et soumise à une surveillance policière constante avec le carnet anthropométrique ⁽¹⁾. La loi du 3 janvier 1969 était moins humiliante, mais elle conservait un caractère discriminatoire à l'encontre de ceux que l'on dénommait alors les « gens du voyage ». Ceux-ci avaient notamment obligation de détenir un livret ou carnet de circulation contrôlable à tout moment. Les gens du voyage subissaient aussi une certaine limitation du droit de vote...

« *Dans une Europe qui proclame la libre circulation des personnes et l'égalité des droits entre citoyens, observe l'Amav, ce statut discriminatoire apparaissait non plus seulement injuste, mais également obsolète. Il a fallu pourtant plus de vingt ans de mobilisation des associations de voyageurs et de leurs amis, plusieurs rapports parlementaires, ainsi que de longs débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour qu'enfin la loi de 1969 soit abrogée* ».

L'Amav précise que c'est maintenant la loi Dalo ⁽²⁾ du 5 mars 2007, modifiant notamment les règles relatives à la domiciliation des personnes sans domicile fixe, qui s'applique aux personnes vivant en caravane. Afin d'accéder aux mêmes droits que tout citoyen français, celles-ci peuvent élire domicile auprès des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS / CIAS), ou d'organismes (tel que l'Amav) agréés par le préfet.



Amav
15 rue de la Goberie, à Saint-Berthevin
BP 31305 – 53013 Laval Cedex
Tél. 02 43 02 95 95
Mél. amav53@gmail.com

La pensée hebdomadaire

« *Les politiciens de tous bords se livrent aujourd'hui une concurrence effrénée pour capter les pulsions sécuritaires et xénophobes qui traversent l'opinion. Ce phénomène n'est pas inédit. Il s'est déjà produit dans les années 1930. Dès le début de la décennie, la droite et l'extrême droite rendent les immigrés responsables de la très grave dépression économique qui vient d'éclater. [...] Il ne s'agit pas d'affirmer ici que la France actuelle serait dans une situation comparable à celle des années 1930. Ce rappel historique met néanmoins en relief le danger auquel sont exposées nos démocraties quand elles sont confrontées à d'incessantes surenchères sécuritaires et identitaires.* »

Gérard Noiriel, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, pionnier de l'histoire de l'immigration en France, « *Vers un racisme (vraiment) français ?* », *Le Monde* du 27 septembre 2016.

(1) – Le carnet anthropométrique était un document administratif français obligatoire permettant d'identifier et surveiller les déplacements des nomades sur le territoire français. Instauré en 1912, ce carnet était obligatoire pour tous les nomades âgés de plus de 13 ans et devait consigner tous les déplacements, rendant possible une étroite surveillance de ces populations. Il contenait plusieurs informations anthropométriques, ainsi que les empreintes digitales et des photos d'identité.

(2) – Droit au logement opposable.